



FOYER RURAL DE COLOMBIER

30^{ème} FOIRE À LA BROCANTE ET VIDE-GRENIER

JEUDI 8 MAI 2025

Labadie – 24560 COLOMBIER

Responsable : Christine ROCHE

Courrier : 1985 Route Henri IV – 24560 COLOMBIER

Tél : 07 81 57 41 54 - E-mail : brocantedecolombier@gmail.com - Site : www.colombierenperigord.com

REGLEMENT BROCANTE PROFESSIONNELS (à conserver)

STANDS 20 m²

- Emplacements nus, numérotés et délimités
- 5 à 6 m de façade : **44 Euros** l'emplacement
- Possibilité de réserver plusieurs emplacements

TARIFS

40 emplacements sont réservés aux professionnels jusqu'au 21 avril. À partir de cette date, ils seront mis à disposition des particuliers.

INSTALLATION DES STANDS

HORAIRES

- Installation : de 6 heures à 8 heures
 - Remballage : de 18 heures à 20 heures
- Aucun objet ne doit être abandonné sur place après remballage. L'emplacement doit être libéré propre. Un sac poubelle vous sera remis gracieusement à votre arrivée afin de repartir avec vos déchets.**

ACCES

- Doit être précisé sur le bulletin d'inscription (voir plan)
 - **Entrée 1 = Bergerac / Entrée 2 = Bouniagues**
 - Arrivée impérative par l'entrée choisie
 - Seuls les véhicules inscrits peuvent entrer dans l'enceinte de la foire
- Attention au plan de circulation établi**

VEHICULES

- Accès à l'enceinte de la foire à un seul véhicule par emplacement réservé (celui enregistré à l'inscription)
 - **Interdiction de laisser les véhicules sur les stands à partir de 8 heures**
- Des parkings exposants sont à disposition des exposants*

Entre 8 h et 18 h, INTERDICTION :

- d'entrer dans l'enceinte
- de stationner dans l'enceinte
- d'entrer et sortir des parkings exposants

INSCRIPTIONS

Sont admis les exposants professionnels (antiquaires et brocanteurs inscrits au registre du commerce).

- Exposition et vente d'armes, de copies d'ancien, d'imitations et de reproductions récentes INTERDITES
- Vente de produits alimentaires, de boissons, de plantes, de vêtements et autres objets neufs INTERDITE
- Vente d'ivoire et d'espèces protégées INTERDITE
- Revente d'objets neufs et artisanaux INTERDITE
- Envoi du dossier d'inscription :
 - Demande de participation
 - Pièces énumérées dans la demande
 - Chèque remis à l'encaissement le 12 mai 2025 (possibilité paiement PAYPAL ou virement bancaire, nous contacter à l'adresse mail ci-dessus).

L'attribution des stands aux exposants sera faite à partir de la réception des dossiers complets, dans l'ordre d'inscription et dans la limite des places disponibles.

Le plan définitif étant arrêté le 1^{er} mai, aucune modification ne sera acceptée après cette date.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.
Pas d'envoi de confirmation d'inscription.
Pas de remboursement en cas d'annulation d'une inscription définitive.

ASSURANCE

- Les exposants dégagent le Foyer Rural et la commune de Colombier de toute responsabilité en ce qui concerne les risques des marchandises exposées (vol, incendie, détérioration, etc...)
- Les chiens doivent être tenus en laisse

RESTAURATION

- 8 heures : **Café / croissant offert** par les organisateurs
 - 12 heures : **Apéritif offert** par les organisateurs
 - Restauration : Bar - Grillades - Frites - Sandwichs - Crêpes
- Barbecue individuel interdit aux exposants.*

PRESSE ET PUBLICITE

- Importante publicité par voie de presse et radio
- 1 000 affiches, 15 000 flyers